

Actualités sur...

... l'intégration et la ville

Bulletin d'information diffusé par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
ORIV Alsace

VIE DE L'ASSOCIATION

PERSPECTIVES

Assemblée générale de l'ORIV

L'Assemblée Générale de l'ORIV se tiendra le mardi 27 avril 2010, à partir de 18h15 à **Mulhouse**, à la Maison des Associations (62, rue de Soultz). Elle sera l'occasion de revenir sur les activités de l'ORIV et sur une année 2009 assez complexe, en tentant de voir comment les travaux menés entrent ou non en résonance avec le vécu des acteurs, notamment de terrain.

ACTUALITES

Parution du Cahier de l'Observatoire n° 44

"Adultes-relais, entre professionnalisation et reconnaissance : Actes du séminaire du 1er octobre 2009 - Mulhouse"

Ce Cahier de l'Observatoire rend compte des actes du séminaire de travail organisé par l'ORIV. Il présente l'histoire du dispositif et ses enjeux actuels (professionnalisation, pérennisation...). Il présente l'état des lieux réalisés en Alsace par l'ORIV et les différentes mesures d'accompagnement et de qualification mises en œuvre dans les deux départements. Il décrit le nouveau plan de professionnalisation piloté par la Direction Régionale de l'ACSé et enfin aborde la question de l'évaluation de la médiation sociale. Pour finir, un compte-rendu des trois ateliers thématiques (reconnaissance métier ; positionnement professionnel ; qualification) est proposé.

« Actualités sur... » - Enquête de satisfaction

Une enquête de satisfaction sur le bulletin mensuel de l'ORIV a été menée courant du mois de septembre 2009, par l'envoi d'un questionnaire par courrier. Il y a eu 53 questionnaires retournés sur 650 envoyés. L'ensemble de ces personnes est satisfait (60,4%), voire très satisfait (39,6%) de ce bulletin.

Le fait d'avoir des informations de tous ordres (internes à l'ORIV, dates, réflexions de fond, éléments d'analyse...) est positif pour les lecteurs. Le Zoom thématique du mois est particulièrement apprécié (52,9 % des personnes très satisfaites de sa qualité et 47,1 % satisfaites), au vu de l'alternance des sujets traités, de la grande qualité des informations et des articles, ainsi que de la veille spécialisée qui est effectuée en amont. En revanche, la mise en page du document est critiquée : forte densité typographique du bulletin ; taille de caractères très petite...

À cet effet, il a été décidé de faire appel à Céline Emonet, graphiste (qui a conçu, pour l'ORIV, la maquette du *Guide de l'observation sociale territorialisée*), pour réfléchir à une nouvelle mise en page du bulletin, plus en cohérence avec son contenu. Ceci pour une meilleure lisibilité de sa version papier, mais aussi de sa version proposée en téléchargement sur notre site. À cette occasion, le nom du bulletin va évoluer, et deviendra « Actualités sur... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville ». Lors de cette enquête il était également demandé aux personnes si elles souhaitaient désormais recevoir uniquement *Actualités sur... l'Intégration et la Ville* par mail.

Une vingtaine a répondu positivement. Cette nouvelle maquette sera utilisée à partir du prochain numéro de notre bulletin.

RETOUR SUR

Rencontre de l'ORIV en présence d'Emmanuelle Santelli

Le 2 mars, une rencontre de l'ORIV, a permis à Emmanuelle SANTELLI, sociologue au CNRS, dans l'unité Modys (Mondes et dynamiques des sociétés) de rendre compte d'une étude¹. Elle visait à comprendre les trajectoires de jeunes français « d'origine maghrébine » ayant grandi dans un même quartier de banlieue. L'analyse de leurs parcours lui a permis de mettre en avant une hétérogénéité des trajectoires et des vécus qui va à l'encontre des discours habituels sur ces jeunes. À partir de questionnaires biographiques et d'entretiens, elle a pu, dans un souci de rendre intelligible les résultats de son travail, dégager 5 groupes de jeunes, rassemblant chacun des individus qui partagent une même situation à l'égard de l'emploi, mais aussi des expériences et des représentations du monde du travail similaires, ainsi que des modes d'insertion dans la vie professionnelle homogènes. Si l'histoire spécifique de ces jeunes (le fait d'être descendants de travailleurs maghrébins) et une jeunesse dans un même quartier les rassemblent, leurs parcours témoignent de ressources différenciées et donnent à voir des dynamiques familiales variées. Au final, ce sont des manières différentes de prendre place dans la société. Un débat riche a suivi cette intervention.

¹ E. SANTELLI, *Grandir en banlieue. Parcours et devenir de jeunes français d'origine maghrébine*, Paris, CIEMI – Collection Planète Migrations, 2007.

Rencontre ORIV en présence de Pascal Tisserant

L'année dernière, une Rencontre de l'ORIV s'est tenue, à Strasbourg, en présence de Pascal TISSERANT, Maître de Conférence en Psychologie sociale à l'Université Paul Verlaine de Metz (cf. compte-rendu de la rencontre dans le numéro 50 d'Actualités sur...). Il présentait une étude réalisée en lien avec Anne-Lorraine WAGNER (doctorante) à la demande de la HALDE. Celle-ci porte sur la place des stéréotypes et des discriminations dans les manuels scolaires.

Pascal Tisserant a renouvelé cette présentation lors d'une Rencontre de l'ORIV qui s'est déroulée le 2 février dernier à Mulhouse, en partenariat avec l'OCCE 68 et avec le soutien de la MGEN 68. Cela répond à la volonté de l'ORIV de relancer une démarche alternant la tenue de Rencontres de l'ORIV dans le Bas-Rhin et dans le Haut-Rhin.

La relance d'une politique territorialisée de l'intégration

La circulaire NOR IMIC1000099C du 28 janvier 2010 signée du Ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire vise à relancer les PRIPI (Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées) et par, ce biais, les démarches locales d'intégration. Le préambule à la circulaire précise que « la relance des PRIPI [...] doit être l'occasion de donner une nouvelle impulsion à la politique publique d'intégration des migrants et d'y associer de façon plus large tous les acteurs locaux, à partir d'une analyse territorialisée des situations et des besoins.

À ce titre la circulaire met l'accent sur l'importance du travail avec les collectivités locales. En effet, les précédents programmes (évalués par le CREDOC) n'étaient pas suffisamment articulés aux collectivités.

Le PRIPI qui vise à être « à la fois une analyse et un programme d'actions », doit être conçu pour une période de trois ans (2010-2012).

Ce programme régional a une visée, par définition, régionale. La circulaire prévoit toutefois l'éventualité de la mise en place de PDI – Plans Départementaux d'Intégration. « Le critère de choix sera l'importance de la population immigrée ou des problématiques spécifiques à certaines communautés, y compris en milieu rural ». Les PDI peuvent également identifier des territoires infra départementaux jugés plus pertinents.

Le PRIPI et les éventuels PDI devront tenir compte des priorités nationales définies dans les circulaires du 28 janvier 2010 et du 7 janvier 2009 (circulaire relative à la « relance de la politique d'intégration », cf. Actualités sur... n°47 – juin 2009), en les articulant avec les spécificités des problématiques locales du territoire et les besoins des populations.

Ces priorités rappelées dans les différentes circulaires sont de deux ordres :

- thématiques : la langue (« savoir s'exprimer en français et, de préférence, savoir lire »), la parentalité et l'éducation (« pouvoir accompagner ses enfants dans leur scolarité »), l'emploi (« être en capacité d'accéder à un emploi ou de créer une activité »), le logement (« être en capacité d'accéder à un logement »), la participation citoyenne et le vivre ensemble (« connaître, pour les respecter, les règles de vie partagées »), la prévention des discriminations (« demeurer protégé de discrimination à raison de son origine »).

- publics ciblés : les femmes immigrées, les immigrés âgés et les primo-arrivants.

ZOOM DU MOIS

La notion de politique publique d'intégration est souvent renvoyée à une dimension nationale, pourtant les interpellations quant au vivre ensemble sont souvent locales. Le gouvernement, conscient de ces enjeux, a tenu à préciser les contenus de cette politique dans le cadre d'une circulaire en janvier 2009 (Cf. Actualités sur... n° 47 – juin 2009). Plus récemment, il a mis en avant la nécessité d'une prise en compte de cette politique publique d'intégration à l'échelle des territoires, via notamment l'élaboration de nouveaux Programmes régionaux pour l'intégration des populations immigrées (cf. colonne de gauche).

Ce qui est moins connu c'est la **dimension européenne de la politique d'intégration**.

Il peut paraître inopportun de parler de « politique européenne d'intégration » alors que l'intégration ne relève pas d'une compétence communautaire. Pour autant, il a semblé intéressant de faire un zoom sur cette question, car depuis quelques années déjà les pays européens se réfèrent à cette « politique » et travaillent collectivement dans ce cadre.

« L'intégration réussie des ressortissants des pays tiers présents dans les états membres de l'Union Européenne est d'une importance vitale pour renforcer la liberté, la sécurité et la justice en Europe »¹. Ainsi dès octobre 1999, lors du colloque européen de Tampere (Finlande), il a été avancé l'idée de mettre en œuvre, en parallèle d'une politique visant à limiter les flux en terme d'immigration illégale, des mesures visant à garantir l'intégration des ressortissants de pays tiers résidant dans l'Union Européenne. Concrètement le principe consisterait à accorder à ces ressortissants les mêmes droits et devoirs que les autres citoyens de l'Union Européenne. Dans les rencontres européennes ultérieures, est mis en avant le **principe d'une coordination des politiques d'intégration et d'un cadre commun**. Les principes de base de ce cadre ont été adoptés par le **Conseil Justice et Affaires Intérieures de la Commission Européenne le 19 novembre 2004**. C'est sur la base de ces principes qu'un **Programme commun pour l'intégration** (Cadre relatif à l'intégration des ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne) a été arrêté par la Commission Européenne, le 1^{er} septembre 2005².

Les principes du Programme commun pour l'intégration

Les principes qui guident ce programme sont les suivants :

- L'intégration est un processus dynamique à double sens, de compromis réciproque entre tous les immigrants et résidents des Etats membres.
- L'intégration va de pair avec le respect des valeurs fondamentales de l'Union Européenne
- L'emploi est un élément clé du processus d'intégration, essentiel à la participation et à la contribution des immigrants dans la société d'accueil et à la visibilité de cette contribution.
- Des connaissances de base sur la langue, l'histoire et les institutions de la société d'accueil sont indispensables à l'intégration ; permettre aux immigrants d'acquérir ces connaissances est un gage de réussite de leur intégration.
- Les efforts en matière d'éducation sont essentiels pour préparer les immigrants, et particulièrement leurs descendants, à réussir et à être plus actifs dans la société.
- L'accès des immigrants aux institutions et aux biens et services publics et privés, sur un pied d'égalité avec les ressortissants nationaux et en l'absence de toute discrimination, est une condition essentielle à une meilleure intégration.
- Un mécanisme d'interaction fréquente entre les immigrants et les ressortissants des Etats membres est essentiel à l'intégration. Le partage d'enceintes de discussion, le dialogue interculturel, l'éducation pour mieux connaître les immigrants et leurs cultures, ainsi que l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain renforcent les interactions entre immigrants et ressortissants des Etats membres.
- La pratique des différentes cultures et religions est garantie par la Charte des droits fondamentaux et doit être protégée, sous réserve qu'elle ne heurte pas d'autres droits européens inviolables ou ne soit pas contraire à la législation nationale.
- La participation des immigrants aux processus démocratiques et à la formulation des politiques et des mesures d'intégration, en particulier au niveau local, favorise leur intégration.

¹ Présentation des outils et informations pour une intégration réussie, page d'accueil du portail européen pour l'intégration : <http://ec.europa.eu/ewsi/fr/index.cfm>

² Programme commun pour l'intégration téléchargeable sur :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0389:FIN:FR:PDF>

Les objectifs du Programme commun pour l'intégration

Trois grands objectifs structurent la démarche commune aux pays de l'Union européenne. En premier lieu le **souci de faire converger les politiques nationales d'intégration**, dans la mesure où elles sont en résonance des démarches visant à mieux gérer les flux qui elles relèvent d'une logique communautaire par rapport aux frontières.

Le rapprochement entre pays européens s'appuie fortement sur une logique d'échanges. C'est là le second enjeu, à savoir celui de **développer des bonnes pratiques**, dans un domaine où les besoins de connaissances sont importants, compte tenu des différences d'approche de l'histoire et de l'histoire migratoire selon les pays.

Parallèlement, la mise en commun vise à progresser dans le **cadre de l'évaluation de ces politiques**.

Concrétisations du Programme commun pour l'intégration

Des structures de concertation européennes

Elles se déclinent sous la forme d'instances ministérielle, technique et civile.

Conférence ministérielle européenne sur l'intégration

Cette instance politique de débats réunit les ministres en charge de l'intégration des vingt-sept États membres. Trois conférences ont été organisées depuis 2004 :

La première **conférence de Groningue**, en 2004, a abouti à l'adoption des principes de base communs de cette politique.

La **conférence de Postdam**, en mai 2007, a consolidé les acquis précédents et ajouté une dimension nouvelle, à savoir le lancement de la réflexion sur le dialogue interculturel comme outil pour renforcer l'intégration.

La **conférence organisée à Vichy**, en novembre 2008, sous présidence française, visait à ce que « Les États membres conviennent de s'accorder dans la définition et la mise en oeuvre de leurs politiques d'intégration, selon leurs spécificités et leurs réglementations nationales ». Un certain nombre de thèmes considérés comme centraux ont été mis en avant dans ce cadre. Il s'agit de la promotion des valeurs fondamentales de l'Union Européenne, le parcours d'intégration, l'accès à l'emploi et la promotion de la diversité, l'intégration des femmes et l'éducation des enfants, le dialogue interculturel au service de l'intégration, la gouvernance des politiques d'intégration. A ce titre les États membres ont notamment mis en avant la promotion des actions suivantes dans leurs pays respectifs :

- Informer les immigrants nouvellement arrivés, selon les modalités propres à chaque État membre, sur les valeurs de l'Union européenne, dont la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne constitue la référence, ainsi que sur les valeurs propres à chaque État membre.
- Soutenir, selon leurs propres règles, les principales étapes et dimensions du parcours d'intégration des immigrants qu'ils accueillent, en accordant une importance particulière aux actions en faveur des jeunes immigrants.
- Promouvoir et valoriser davantage le rôle des associations, notamment de migrants, et de la société civile, ainsi que celui des immigrants eux-mêmes, dans le processus d'intégration.
- Développer les outils permettant de faciliter l'accès à l'emploi des immigrants, conformément aux règles en la matière dans chaque État membre.
- Mettre en place ou développer des dispositifs incitant à la prise en compte effective de la diversité dans le monde du travail et lutter contre les discriminations.
- Renforcer les dispositifs d'information, de prévention et, le cas échéant, de répression des actes de discrimination ou de violence que peuvent subir les femmes immigrées.

La **prochaine conférence est prévue, à Saragosse**, les 15 et 16 avril 2010. Elle abordera plus particulièrement l'intégration comme facteur de développement économique et de cohésion sociale.

Réseau de points de contact nationaux

En parallèle de ces conférences, fonctionne une structure d'échange constituée des points de contact nationaux sur l'intégration, établi dans chaque pays. Ce réseau des points de contact se réunit, depuis 2003, sous l'impulsion de la Commission européenne.

Portail européen sur l'intégration

Un portail consacré à l'intégration dans les 27 pays membres de l'Union Européenne a été lancé par la Commission européenne depuis avril 2009 : <http://ec.europa.eu/ewsi/fr/>
Ce portail a pour ambition de proposer un forum à l'ensemble des acteurs de l'intégration afin d'échanger des ressources (documents, rapports, travaux universitaire...), mais également des informations sur des projets et pratiques d'intégration ou différents acteurs (institutionnels, ONG, chercheurs...) intervenant dans le domaine de l'intégration des populations immigrées et de la lutte contre les discriminations raciales dans les 27 pays membres de l'Union Européenne.

Les objectifs poursuivis par ce portail sont de :

- faciliter l'échange de connaissances et de savoir-faire entre acteurs de l'intégration, au-delà des frontières nationales,
- faciliter la mise en réseau des acteurs et le développement de projets communs,
- promouvoir l'engagement de la société civile sur les questions d'intégration et créer une véritable "communauté des acteurs de l'intégration" au niveau européen.

Il doit permettre d'accéder à des informations pertinentes et régulièrement mises à jour sur les thématiques de l'intégration, de partager connaissances et savoirs-faire, de découvrir des possibilités de financement, de trouver des partenaires, de lancer des projets en commun, d'être informé des dernières évolutions sur le plan communautaire ou national, de mettre en place des groupes de travail...

A cet effet, il comprend un vaste fonds documentaire, des outils pour favoriser le travail en réseau, la présentation de « pratiques » d'intégration.

Si chacun peut contribuer et devenir membre de cette communauté, chaque pays dispose d'un coordinateur national.

En France, le réseau RECI (Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration / www.reseau-reci-org) assure cette fonction. Ainsi, les membres du Réseau (dont fait partie l'ORIV) sont amenés à alimenter ce portail par l'apport de connaissances, notamment sur le travail des associations et de la société civile. Cela passe en particulier par un travail de veille documentaire, de repérage des acteurs et de capitalisation de pratiques (élaboration de fiches accessibles sur le portail).

Pour plus d'informations, contacter à l'ORIV :
Gaëlle Donnard, Chargée de mission,
donnard.oriv@wanadoo.fr

ZOOM DU MOIS

Forum européen sur l'intégration

Enfin, depuis peu (avril 2009), la Commission a souhaité le lancement d'une structure d'échange avec la société civile : le Forum européen sur l'intégration (<http://ec.europa.eu/ewsi/fr/policy/legal.cfm>).

Ce forum vise à donner « aux représentants de la société civile l'occasion d'exprimer leurs points de vue sur les questions d'intégration des migrants et de débattre des enjeux actuels et des priorités futures ». Par ce biais il s'agit de favoriser les échanges de connaissances et de pratiques, à travers le « Portail européen sur l'intégration » (cf. présentation détaillée page 3)

Des mécanismes de soutien communautaire

Au fur et à mesure du temps, de nouveaux outils viennent renforcer la mise en œuvre effective de ce programme commun.

Un Fonds d'intégration des ressortissants de pays tiers

C'est ainsi, qu'en 2007, le Conseil de l'Union européenne a mis en place, dans le cadre du programme-cadre « Solidarité et gestion des flux migratoires » 2007-2013, le Fonds d'intégration des ressortissants de pays tiers (FEI). Il est doté de 825 millions d'euros pour la période 2007 à 2013. La France a pu bénéficier d'une dotation d'un peu plus de 8 millions en 2010.

L'objectif de ce fonds « est de soutenir les efforts des Etats membres pour permettre aux ressortissants de pays tiers issus de contextes économiques, sociaux, culturels, religieux, linguistiques et ethniques différents de remplir les conditions de séjour et pour faciliter leur intégration dans les sociétés européennes. »

Des évolutions législatives

Par ailleurs, le nouveau traité de l'Union Européenne (Traité de Lisbonne – Entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009) s'il réaffirme le fait qu'il n'y ait toujours pas de volonté d'harmonisation des politiques d'intégration en Europe, il donne la possibilité aux institutions de l'Union Européenne d'encourager les états membres sur certains aspects (notamment par le biais du FEI).

Ainsi, l'article 79-4 précise que « Le Parlement européen et le Conseil, statuant conformément à la procédure législative ordinaire, peuvent établir des mesures pour encourager et appuyer l'action des États membres en vue de favoriser l'intégration des ressortissants de pays tiers en séjour régulier sur leur territoire, à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des États membres ».

Par ailleurs, et afin de permettre la mise en œuvre de ces différentes orientations, le Conseil Européen réuni le 10 et 11 décembre 2009 a adopté le programme de Stockholm précisant le contenu du programme d'action dans le domaine de la politique de la justice et des affaires intérieures pour la période 2010-2014.

Des évolutions politiques

Enfin sur un plan politique, deux nouveaux commissaires ont été nommés en février 2010, ayant en charge ces questions. Il s'agit de Madame Reding, Commissaire en charge de la « Justice, Droits fondamentaux et citoyenneté » et Madame Malmström, Commissaire en charge des Affaires intérieures.

POUR ALLER PLUS LOIN

Quelques références...

■ SITOGRAFIE

Commission Européenne
- Portail européen sur l'Intégration
<http://www.integration.eu>

- Intégration des ressortissants de pays tiers
http://ec.europa.eu/justice_home/fsj/immigration/integration/fsj_immigration_integration_fr.htm

■ BIBLIOGRAPHIE

Collectif, **Politiques comparées d'intégration en Europe**, in *Les cahiers de Profession Banlieue*, décembre 2006, 136 p.

Direction de la population et des migrations (DPM), **Analyse comparative des politiques d'accueil et d'intégration des migrants dans les États membres de l'Union européenne**, Paris, Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, 2006, 69 p.

Haut Conseil à l'Intégration (HCI), **Analyse comparative de différents modèles d'intégration en Europe - Avis à Monsieur le Premier ministre**, Paris, HCI, décembre 2006, 199 p.
http://www.hci.gouv.fr/IMG/pdf/AVIS_Comp_pol_integ_europ.pdf

MARIANI Thierry, **Rapport d'information déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, sur les politiques d'intégration des migrants dans l'Union européenne**, Paris, Assemblée nationale, décembre 2006, 150 p. (Documents d'information de l'Assemblée nationale, n° 3502)
<http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/europe/rap-info/i3502.pdf>

NIESSEN Jan, SCHIBEL Yongmi, **Manuel sur l'intégration à l'intention des décideurs politiques et des praticiens**, Bruxelles, Commission européenne (CE), 2007. - 97 p.
http://ec.europa.eu/justice_home/doc_centre/immigration/integration/doc/2007/handbook_2007_fr.pdf

Secrétariat général du Comité interministériel de contrôle de l'immigration, **Les orientations de la politique de l'immigration - Sixième rapport**, Paris ; Direction de l'information légale et administrative, février 2010, 253 p.
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000087/0000.pdf>

Rédaction ZOOM DU MOIS : Murielle Maffessoli

Directrice de publication : Murielle Maffessoli

Rédaction : Equipe de l'ORIV

Suivi et Contact : Diane Hässig